

20 octobre 2009 - LOI DE FINANCES 2010 : Taxe Professionnelle **Un long travail / Un vrai débat / Une mauvaise solution**

Après dix mois d'un travail partagé, effectué dans le cadre de la commission des finances en particulier par Marc Laffineur (UMP) et Jean-Pierre Balligand (PS), les députés de la majorité et de l'opposition avaient su trouver entre eux une position consensuelle et unanime pour la réforme de la taxe professionnelle.

Mais l'amendement du rapporteur général du budget Gilles Carrez, qui avait présenté devant la commission des finances une réécriture complète de l'article 2 relatif à la TP inclus dans le projet de loi de finances 2010, gênait à l'évidence le gouvernement.

Sûrement parce que celui-ci avait pris des engagements auprès du MEDEF ! Le communiqué de Laurence Parisot, Présidente du MEDEF, ne laisse d'ailleurs planer aucun doute là-dessus, puisque dans une dépêche AFP, sortie très rapidement après le rejet de ce travail, elle estimait que "les députés ont entendu le message envoyé depuis 48 heures" par son organisation.

La méthode de coproduction législative de Monsieur Jean-François Copé, Président du groupe UMP, a donc consisté d'une part à faire avaler des couleuvres aux députés récalcitrants qui se battaient contre une réforme de la TP absurde, d'autre part à se rendre l'avis du gouvernement !

Je rappelle que la réforme de la TP va se traduire, pour la seule année 2010, par des allègements d'impôts de 11,7 milliards d'€ pour les entreprises, un coût intégralement pris en charge par l'Etat dans un contexte de finances publiques déjà bien dégradé : Dette représentant 84% du Produit Intérieur Brut et déficit public atteignant en 2010 8,5% de PIB !

Derrière cet épisode parlementaire qui est loin d'être une péripétie, le gouvernement vient de porter le plus mauvais coup imaginable aux moyens et aux ressources des collectivités locales ; il met en œuvre, de fait, l'assèchement de la fiscalité économique des collectivités locales et fait courir un risque très grave de transfert de la fiscalité locale vers les ménages.

Nous savons, et les Présidents des conseils généraux le savent plus que d'autres, ce que valent les engagements de l'Etat à compenser "à l'euro près" (la formule est de Jean-François Copé lorsqu'il était ministre du budget) les collectivités locales en 2010 et 2011. Et même si c'était le cas, que se passera-t-il après ? Mon collègue Jean-François Balligand (PS - Aisne) l'a dit : "Les collectivités serviront de variable d'ajustement lorsque l'Etat devra réduire sa dépense. A moins d'augmenter la pression fiscale sur les ménages, l'action publique locale s'en trouvera très affaiblie."

C'est bien le premier acte du scénario d'étranglement des collectivités territoriales, évoqué lors du congrès des élus du Lot, particulièrement par Gérard Miquel et Martin Malvy, qui est en train de se dérouler.

Le second acte est aussi "dans les tuyaux" avec un double volet : institutionnel et électoral ; la partie la plus visible de la réforme amenant une diminution de moitié du nombre des élus départementaux et régionaux et créant les conseillers territoriaux.

A suivre dans les semaines à venir, à l'aune des avis à venir du Conseil d'Etat, des débats parlementaires et des réactions des associations d'élus...